

Conseil municipal du jeudi 20 Février 2020 - (18 Heures).

Présents : Pascal Philip, Julie Porte-Traouque, Pierrette Léro, Janine Pascal, Francis Laguerre, Daniel Alard, Gilbert Dupuy, Xavier De Ferluc, Rémi Piquemal .

Absente : Patricia Laurent qui donne procuration à Pierrette Lero.

Compte-rendu du précédent conseil municipal: Adopté à l'unanimité.

1- Compte administratif:

Présenté par Daniel Alard. Malgré deux subventions qui tardent à rentrer, l'une de la Région pour l'accessibilité, l'autre de l'État pour un complément TEPCV, le budget de l'investissement est en équilibre avec un transfert de 252 € provenant du budget de fonctionnement.

Vote: 9 voix Pour (fonctionnement et investissement).

2 - Pluvial Agglo :

L'Agglo devait prendre la compétence Pluvial dès le 1^{er} janvier 2020. Estimant qu'elle n'était pas prête, le Président a soumis une dérogation d'un an renouvelable (si besoin un an de plus) afin d'évaluer la situation pour chaque commune et trouver ensuite une clé de répartition équitable. Le Maire de Prayols s'était abstenu lors de cette décision. Depuis, un accord a été établi pour prendre en compte malgré tout la réalisation du pluvial en même temps que la réfection de la voirie chemin de Tarnas comme programmé pour l'année prochaine. Dans ces conditions, on peut signer la convention pour garder le pluvial un ou deux ans de plus en compétence communale. **Vote :** Pour à l'unanimité.

3 - Sentiers Agglo :

Pour finir d'assurer les travaux d'entretien sur la partie du chemin des trois cascades, il faut signer une convention avec l'Agglo puis établir un contrat avec l'ONF pour que l'entreprise ATH puisse être rémunérée par l'Agglo sur cette partie. Pour rappel, c'est cette entreprise qui a réalisé le bouclage avec les Fages mais cela s'est fait directement avec la commune qui a honoré cette facture. **Vote :** Pour à l'unanimité.

4- Défense Incendie :

Nous sommes tenus d'assurer une sécurité pour les incendies en installant des bouches réparties géographiquement dans la commune. Pour cela, il faut signer une convention avec le SMDEA qui nous aidera à déterminer ces emplacements en collaboration avec le SDIS..

5- Achat parcelle forestière :

Jean Tabanou du Mesclé nous propose de lui acheter une parcelle forestière de 1 ha attenante à des parcelles communales au Mesclé du Bas. Il nous la propose pour 2000 €. En même temps, il souhaiterait que la commune régularise le chemin situé au Mesclé en nous cédant cette partie (très courte) ; nous aurions à prendre en charge les actes du géomètre et du notaire. **Vote :** Pour à l'unanimité.

6 - Vente de bois communal :

L'ONF a dégagé les terrasses du bord d'Ariège d'un certain nombre d'arbres, terrasses achetées par la commune à la famille d'Odette Piquemal. Le bois a été débité à 1m et entreposé. Il y en a environ pour une dizaine de cannes. Il s'agit d'établir un tarif et de le proposer ensuite aux intéressés qui l'évacueront.

Inscription des personnes du village qui le souhaitent. Une date butoir sera fixée pour l'évacuation complète du bois. Un tirage au sort pour les lots. Le conseil municipal fixe le tarif à 100€ la canne, (25€ la stère).

7- PLU : requête et droit à défendre :

Le conseil doit délibérer pour permettre au Maire de défendre la commune à la suite d'une requête émise par Claude Estèbe concernant le PLU. Prise en charge juridique par notre couverture Mairie. Délib à l'unanimité.

8- Questions diverses:

- Monuments des Guérilleros. L'entretien de ce monument est assuré par nos employés sur un domaine privé. Le Maire est mandaté pour contacter le Président de l'association pour trouver une formule adéquate.

- L'élagueur Ferracin est intéressé par des châtaigniers sur des parcelles communales.

Il nous propose le mètre cube à 15 € . Accord du conseil.

Séance levée à 20h15.